**Tazrya**

***Naissance d’un garçon et d’une fille, Tichri et Nissan***

***(Discours ‘hassidique du Rabbi, intitulé “ Ce mois-ci sera pour vous le premier des mois ” 5717-1957)***

1. Commentant le verset “ lorsqu’une femme ensemencera et donnera naissance à un garçon ”, nos Sages expliquent : “ Lorsque l’émission de liquide séminal se fait d’abord chez l’homme, l’enfant est une fille. Lorsqu’elle se fait d’abord chez la femme, l’enfant est un garçon ”.

Néanmoins, il n’en est ainsi qu’à l’époque actuelle. Dans le monde futur, en revanche, l’enfant sera un garçon également lorsque l’émission de l’homme se produira la première. C’est ce que dit le Torah Or, en commentant le verset : “ Chaque homme pourra dire de Tsion qu’il y est né ”. Le texte déduit, en effet, de l’expression “ chaque homme ” qu’un garçon naîtra également dans le cas d’une émission préalable du père.

2. Nous pouvons trouver, dans la situation actuelle, une application de ce qui vient d’être dit.

Le Likouteï Torah, commentant notre Paracha, explique que l’on peut obtenir la naissance d’un garçon grâce à la joie que l’on éprouve en accomplissant la Mitsva. Celle-ci, en effet, suscite la joie de D.ieu, qui fait disparaître toutes les contingences imposées par la création, en particulier le fait qu’une émission préalable de l’homme aboutit à la naissance d’une fille.

Ainsi, un roi de chair et d’os, lorsqu’il est joyeux, s’écarte de l’étiquette et des usages. Il se révèle à tous, aux petits comme aux grands. Il en est de même pour D.ieu. La joie permet qu’Il se révèle au-delà de toute limitation. Toutes les contingences disparaissent alors.

3. On peut, donner, à ce sujet, une explication plus profonde.

Pour éprouver la joie de la Mitsva, il faut méditer à son importance. Il faut comprendre qu’en la mettant en pratique, on révèle une lumière qui transcende les mondes, dépassant même la révélation que l’on peut obtenir dans le Gan Eden.

Nos Sages soulignent que “ un moment de Techouva et de bonnes actions dans ce monde est préférable à l’intégralité du monde futur ”. En effet, le monde futur s’adresse aux créatures, par nature limitées, alors que les Mitsvot sont la Volonté de D.ieu, qui est véritablement infinie.

Une telle réflexion est de nature à rendre le service de D.ieu joyeux. Bien plus, elle permet de s’emplir d’enthousiasme.

Le verset dit que “ tu serviras l’Eternel ton D.ieu avec joie et enthousiasme, en disposant de tout ”. De fait, comment servir “ l’Eternel ton D.ieu avec joie et enthousiasme ” ? Précisément “ en disposant de tout ”, c’est-à-dire en méditant au fait que les Mitsvot ont plus de valeur que tous les biens matériels et même que tous les mondes spirituels.

La joie qu’inspire la Mitsva découle de la conscience qu’en la mettant en pratique, on s’attache à l’Essence de D.ieu, Qui ne connaît pas la limite. Dès lors, l’homme peut également se libérer de ses entraves et donc, même s’il émet le liquide séminal le premier, donner naissance à un garçon.

4. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre ce qui se passera dans le monde futur, lorsque l’Essence de D.ieu se révélera. Il est clair qu’alors, toutes les limitations disparaîtront. Dès lors, “ chaque homme pourra dire de Tsion qu’il y est né ” et celui qui aura émis le liquide le premier verra, néanmoins, en découler la naissance d’un garçon.

5. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre la controverse, opposant le Babli et le Yerouchalmi, quant à la possibilité pour l’enfant d’être un garçon ou une fille. Le Babli dit que, pendant les quarante jours suivant la conception, on peut encore demander à D.ieu qu’il s’agisse d’un garçon. Passé ce délai, en revanche, la décision est irrévocable et une telle prière serait donc vaine. Le Yerouchalmi, par contre, cite un avis selon lequel on peut encore formuler cette requête au delà de quarante jours et même jusqu’à l’accouchement.

En fonction de ce qui a été dit auparavant, on peut comprendre ces deux opinions. Il est clair qu’à partir du moment où le corps du foetus est formé, une telle prière est vaine. Mais, le Yerouchalmi considère, néanmoins, qu’une prière n’est jamais inutile. En effet, le Babli est comparé à la pénombre. Il rapporte de nombreuses interrogations, fait état de plusieurs incertitudes. Le Yerouchalmi, en revanche, préfigure la lumière qui éclairera, dans le monde futur. Or, une telle élévation transcende effectivement toutes les contingences.

6. Nous avons maintes fois souligné que chaque existence matérielle possède une dimension spirituelle. Combien plus est-ce le cas si cette existence est mentionnée par la Torah. Bien plus, en pareil cas, on peut considérer que son apparence matérielle n’est que le reflet de sa source spirituelle.

Il en est de même pour le garçon et la fille dont il est ici question. Une première différence est faite selon que le père ou la mère émet le liquide séminal en premier lieu. Une seconde différence est également constatée entre l’époque actuelle et le monde futur. L’une et l’autre existent aussi de manière spirituelle et elles ont donc une incidence sur le service de D.ieu de chacun.

7. Le Likouteï Torah donne une interprétation morale de la première différence. L’homme et la femme symbolisent le Saint béni soit-Il et les âmes juives. L’émission provient de l’homme lorsqu’un appel céleste est adressé au monde. Elle émane de la femme quand l’initiative de l’effort est prise par les hommes.

Dans le premier cas, on donne naissance à une “ fille ”, c’est-à-dire à une élévation éphémère puisqu’elle est provoquée par D.ieu. Nos Sages constatent, en effet, que “ les femmes sont insouciantes ”. En l’occurrence, la révélation émane de D.ieu, alors que l’homme n’a forgé aucun réceptacle pour la contenir. Elle ne peut donc pas se perpétuer.

Dans le second cas, en revanche, l’homme introduit bien son propre effort et bâtit ainsi un réceptacle. L’enfant est alors un “ garçon ”, symbolisant un état durable, que cet homme peut intégrer profondément.

8. Néanmoins, la situation dans laquelle D.ieu prend l’initiative du dévoilement présente une qualité. En effet, l’effort des hommes ne peut dévoiler qu’une lumière dont l’intensité est fonction de ce qu’ils accomplissent. A l’opposé, lorsque l’initiative revient à D.ieu, une Lumière infinie, transcendant les mondes peut se dévoiler et se révèle effectivement.

Ainsi, chacune des deux possibilités possède sa qualité propre. Lorsque l’origine du dévoilement est céleste, la Lumière obtenue ici-bas est beaucoup plus intense. Quand l’initiative est prise par l’homme, celle-ci peut pénétrer beaucoup plus profondément.

Dans le monde futur, en revanche, “ chaque homme pourra dire de Tsion qu’il y est né ” et l’on cumulera les deux qualités à la fois, la Lumière qui transcende les mondes et son introduction profonde.

9. La révélation céleste et le dévoilement divin décrivent également la différence qui peut être faite entre les mois de Nissan et Tichri.

Précisant le rôle de ces deux mois, le Midrach explique: “ Quand le Saint béni soit-Il fit le choix de Son monde, Il y instaura des mois et des années. Quand Il fit le choix de Yaakov et de ses enfants, Il fixa un mois de délivrance ”. En d’autres termes, D.ieu, quand Il créa le monde, décida que Roch Hachana serait en Tichri. Puis, il fit le choix de Yaakov et ses fils. Il introduisit alors un mois de délivrance, celui de Nissan.

Le Akéda et d’autres livres précisent les différences entre ces deux mois. En effet, D.ieu a deux manières de diriger le monde, le comportement naturel et le comportement miraculeux, c’est-à-dire surnaturel.

Tichri commence par Roch Hachana et introduit ainsi le comportement naturel. L’homme, finalité ultime de la création, exista dès le 1er Tichri, selon les principes de la nature. Nissan, par contre, est le Roch Hachana du comportement surnaturel. C’est en ce mois que se produisit la sortie d’Egypte, qui fut effectivement merveilleuse.

Néanmoins, on peut encore se demander pour quelle raison le Roch Hachana du comportement miraculeux fut fixé à une autre date. Certes, la sortie d’Egypte eut lieu en Nissan. Mais, précisément, pourquoi ne se déroula-t-elle pas en Tichri? De fait, la libération commença bien en ce mois, puisque, selon la Guemara, l’esclavage fut alors aboli. Dès lors, la délivrance complète ne pouvait-elle également intervenir en Tichri?

L’explication est la suivante. Tichri correspond à l’Attribut de rigueur, à la Techouva, à l’élévation de la matière. Or, l’élévation à laquelle les créatures peuvent prétendre, aussi importante qu’elle puisse être, n’en reste pas moins limitée. Tichri ne peut donc être que le Roch Hachana du comportement naturel. Nissan, à l’opposé, introduit l’Attribut de bonté, la révélation céleste, qui transcende les mondes. Ce mois est donc le Roch Hachana du comportement miraculeux, qui transcende la nature.

C’est pour cela que l’on a instauré, en Tichri, la prière pour la pluie et, en Nissan, celle de la rosée. Ce qui les distingue est bien connu. La pluie dépend des efforts des hommes, ainsi qu’il est dit: “ une onde s’élèvera de la terre ”, alors que la rosée est accordée à l’initiative de D.ieu.

C’est pour cela que D.ieu peut retenir la pluie, lorsque l’effort des hommes n’est pas à la mesure de ce qu’il doit être. En revanche, Il ne retient jamais la rosée.

En Tichri, l’effort des hommes est introduit et l’on prie donc pour la pluie. En Nissan, qui correspond à la révélation céleste, on demande la rosée.

10. Comment comprendre, en fonction de ce qui vient d’être dit, que, dès Tichri, nos ancêtres cessèrent d’être soumis à l’esclavage et que la délivrance commença en ce mois?

Nous répondrons à cette question en analysant, au préalable, l’expression: “ Quand le Saint béni soit-Il fit le choix de Son monde ” et non “ créa Son monde ”. De fait, le choix transcende la création. En étant le choix de D.ieu, le monde reçoit une hauteur intrinsèque. Il entre en relation avec la Divinité.

La conséquence de ce choix fut la suivante: “ Il y instaura des mois et des années ”. Dès lors, le Roch Hachana de Tichri, celui du comportement naturel, devint lui-même plus élevé que le monde tel qu’il fut lors de la création. Il devint partie intégrante du monde choisi par D.ieu.

La création du monde fut réalisée le 25 Elloul et D.ieu en fit le choix, le 1er Tichri, lorsque l’homme y fit son apparition, recevant alors la possibilité de faire de ce monde un réceptacle pour la Divinité. Le verset dit, à propos du 1er Tichri: “ C’est en ce jour que Tes actions ont commencé ”. Bien plus, ce verset commence par *Zé*, ce, terme qui désigne une vision précise. A l’opposé, vingt cinq est la valeur numérique de *Ko*, ainsi, qui correspond à une apparition floue. Le 25 Tichri est donc le *Ko* de la création, alors que le 1er Tichri en est le *Zé*.

La supériorité du *Zé* par rapport au *Ko* est une évidence. Ainsi, disent nos Sages: “ Tous les prophètes introduisirent leur prophétie par *Ko*, à l’exception de Moché, qui dit *Zé* ”. La nature du monde est liée au *Ko*, car le voile qui le recouvre ne permet pas de dire *Zé*. Mais, l’homme reçoit la possibilité d’y introduire le *Zé*, de percevoir la Divinité de manière évidente. Ainsi, lors du passage de la mer Rouge, chacun tendit le doigt et dit: “ Voici, c’est (*Zé*) mon D.ieu ”.

Néanmoins, cette perception porte uniquement sur l’aspect de la Divinité qui subit une contraction afin de se mettre à la portée du monde et qui peut ainsi s’y révéler. C’est cet aspect qui est à l’origine du comportement naturel.

Puis, en Nissan, éclaire la Divinité Qui transcende les mondes, Qui n’est nullement soumise aux lois de la nature. Dès lors, D.ieu adopte un comportement miraculeux, surnaturel.

C’est donc pour cela que la servitude fut abolie dès Tichri. Car, l’Essence de D.ieu éclaire à l’évidence, pendant ce mois. Dès lors, l’esclavage devint inconcevable et ce fut le début de la délivrance. Pour autant, les enfants d’Israël se trouvaient encore en Egypte, *Mitsraïm*, de la même étymologie que *Metsarim*, les barrières, les limites, les manifestations divines occultées par les phénomènes naturels.

C’est précisément en Nissan qu’ils quittèrent l’Egypte, car la révélation divine est alors sans restriction. Dès lors, les enfants d’Israël purent effectivement se défaire de toutes les contingences.

11. Ce qui vient d’être exposé nous permettra de comprendre pourquoi les dix Commandements commencent par “ Je suis l’Eternel ton D.ieu, Qui t’ai fait sortir du pays de l’Egypte ”. On sait la question que se posent les commentateurs, à ce propos. Pourquoi n’est-il pas dit: “ Qui ai créé le ciel et la terre ”, un accomplissement, en apparence, plus merveilleux que la sortie d’Egypte?

La réponse à cette question est la suivante. Le but de la révélation du Sinaï fut de transmettre la Torah et les Mitsvot permettant de se lier à la Divinité Qui transcende les mondes. C’est pour cette raison qu’au début des dix Commandements, on ne fait pas référence à la création des cieux et de la terre, mais bien à la sortie d’Egypte. En effet, le don de la Torah devait avoir pour effet de supprimer toutes les barrières et les obstacles inhérents à la création, de se lier à la Divinité Qui transcende les mondes.

12. Ce que nous avons expliqué nous permettra de comprendre la controverse dont la Guemara fait état, à propos de la délivrance future. Rabbi Eliézer dit: “ C’est en Nissan qu’ils furent libérés et en Tichri qu’ils le seront ”. Rabbi Yochoua dit: “ C’est en Nissan qu’ils furent libérés et en Nissan qu’ils le seront ”.

On peut, en effet, s’interroger sur l’opinion de Rabbi Eliézer. Pourquoi la période de l’année au cours de laquelle le Machia’h viendra serait-elle différente de celle de la sortie d’Egypte?

En fait, nous avons expliqué que Nissan correspond à la révélation céleste et Tichri, à l’effort des hommes. On peut, en fonction de cette distinction, comprendre le sens de ces deux avis. Rabbi Eliézer et Rabbi Yochoua poursuivent ici une autre discussion qui les oppose, par ailleurs, sur la façon dont la délivrance surviendra.

Rabbi Eliézer dit: “ Si les Juifs accèdent à la Techouva, ils seront libérés ”. En effet, la cause de l’exil fut la faute, ainsi qu’il est dit: “ C’est du fait de nos fautes que nous avons été exilés de notre terre ”. En conséquence, nous obtiendrons la délivrance lorsque la faute sera réparée, grâce à la Techouva.

La Techouva est le fruit de l’effort des hommes et la délivrance interviendra donc en Tichri, mois consacré à cet effort. De fait, c’est essentiellement le mois de Tichri qui constitue la période de la Techouva. Le verset dit, en effet: “ Recherchez l’Eternel pendant qu’Il est proche ” et nos Sages expliquent: “ C’est-à-dire pendant les dix jours qui séparent Roch Hachana de Yom Kippour ”.

Pour Rabbi Yochoua, par contre, la délivrance sera conforme au verset: “ Vous ne serez libérés ni par l’argent, ni par la Techouva ”. En fait, elle viendra à l’initiative de D.ieu. Il en déduit que nous l’obtiendrons en Nissan et la Hala’ha retient son avis, comme le conclut le Midrach.

13. Il nous faut encore comprendre plus profondément cette controverse portant sur la délivrance future. Sera-t-elle le fruit de l’effort des hommes ou bien dépendra-t-elle uniquement d’une initiative de D.ieu?

Par ailleurs, nous devons expliquer également l’hypothèse de la Guemara, selon laquelle Rabbi Yochoua aurait dû, logiquement, considérer, lui aussi, que la délivrance doit se produire en Tichri. Du reste, le texte cite plusieurs preuves, montrant qu’il en sera bien ainsi. Malgré cela, il réfute ces preuves, au final et conclut que la délivrance sera bien en Nissan.

On peut en déduire que la délivrance aurait effectivement dû être le résultat de l’effort des hommes, c’est-à-dire intervenir en Tichri. Toutefois, la conclusion de cette analyse est qu’elle sera bien une révélation divine et qu’elle se produira donc en Nissan.

Il nous faut comprendre le raisonnement de Rabbi Eliézer et celui qu’aurait pu adopter Rabbi Yochoua, s’il considérait, lui aussi, que la délivrance doit se passer en Tichri. N’est-il pas dit que “ comme aux jours de ta sortie d’Egypte, Je te montrerai des merveilles ”? Or, la sortie d’Egypte intervint en Nissan, grâce à la révélation de D.ieu qui se produisit alors. Comment imaginer que la délivrance future pourrait se produire en Tichri et résulter de l’effort des hommes?

14. L’explication de tout cela est la suivante. Nous avons montré auparavant l’importance de ce qui est accompli par les hommes. Certes, l’intensité de la lumière obtenue de cette façon est plus réduite. Pour autant, celle-ci peut être intégrée plus profondément.

En conséquence, la logique indique que la délivrance pourrait se produire en Tichri, mois qui permet à l’homme cette intégration profonde.

La sortie d’Egypte précéda le don de la Torah et les enfants d’Israël étaient alors embourbés dans les quarante neuf portes de l’impureté. Une révélation du Roi, Roi des rois, le Saint béni soit-Il, dans toute Son Essence, était alors une nécessité absolue. C’est pour cela que cette libération se passa en Nissan.

La délivrance future, en revanche, interviendra après l’effort des hommes faisant suite au don de la Torah. Notre étude de la Torah et notre pratique des Mitsvot, en effet, affinent la matière du monde et en font un réceptacle pour la Divinité.

Telle est précisément la finalité de la révélation du Sinaï. Le monde doit être à même d’intégrer profondément le dévoilement divin le plus intense. De fait, le Machia’h lui-même transcende également le monde. Malgré cela, chacun devra l’accueillir profondément. Rabbi Eliézer en déduit que la délivrance se passera en Tichri.

Pour Rabbi Yochoua, par contre, dont l’avis est retenu par la ‘Hala’ha, la délivrance sera une révélation céleste. Mais, elle pourra, néanmoins, être profondément intégrée par chacun. C’est la raison pour laquelle “ chaque homme pourra dire de Tsion qu’il y est né ”. Certes, “ l’émission de liquide séminal se fera d’abord chez l’homme ” et la délivrance sera le fait de D.ieu. Malgré cela, “ l’enfant sera un garçon ” et la rédemption sera immuable.

***Semer dans le monde***

***(Discours du Rabbi, Chabbat Chemini 5719-1959)***

15. Commentant le verset “ lorsqu’une femme ensemencera et donnera naissance à un garçon ”, le saint Or Ha’haïm explique que “ ceci fait allusion à l’assemblée d’Israël, elle-même comparée à une femme, ainsi qu’il est dit: ‘Celui qui s’unit à toi, te forme’ ”. En d’autres termes, les Juifs doivent “ ensemencer ” des Mitsvot et des bonnes actions dans le monde, ainsi qu’il est dit: “ Plantez pour vous de la Tsédaka ”.

Et, la Torah donne l’assurance qu’en pareil cas, “ l’enfant est un garçon ”, correspondant à un état moral supérieur à celui de la fille. Bien plus, ce verset donne l’assurance qu’il en sera bien ainsi et le Or Ha’haïm justifie de cette façon que le texte n’emploie pas un futur, comme c’est le cas par la suite, lorsqu’il est question de la naissance d’une fille. Ainsi, la naissance d’un garçon fait allusion à la délivrance future, qui lui sera comparée.

Le Or Ha’haïm montre la supériorité de la délivrance future par rapport à la libération de l’Egypte. Cette dernière ne put se maintenir et elle fut suivie par l’exil, alors que la première sera une délivrance complète, qui supprimera l’exil.

Les accomplissements des Juifs, “ lorsqu’une femme ensemencera ”, feront que la délivrance future soit bien “ un garçon ”, une situation immuable et éternelle.

Tel est le contenu de ce commentaire du saint Or ‘Ha’haïm.

Ce qui vient d’être dit peut être comparé à l’affirmation du Midrach Me’hilta et du Midrach Tehilim, selon laquelle: “ Chaque Cantique est appelé *Chira*, au féminin, à l’exception de celui du monde futur, qui est au masculin, *Chir*, ainsi qu’il est dit: ‘Chantez pour l’Eternel un Cantique (*Chir*) nouveau’. ”

16. Le verset précise que la femme s’appelle *Icha*, “ car elle fut prélevée de l’homme(*Ich*) ”. Or, le terme *Ich* désigne également D.ieu, ainsi qu’il est dit: “ D.ieu est un homme (*Ich*) de guerre ”. L’assemblée d’Israël, “ prélevée ” de D.ieu, *Ich*, est donc elle-même *Icha*.

Chaque nom donné au peuple juif se rapporte plus spécifiquement à l’un de ses aspects. En l’appelant *Icha*, on souligne que “ elle fut prélevée de l’homme ”, que son existence est uniquement celle de D.ieu. La grossièreté du monde ou même simplement sa matérialité ne sont pas le fait d’un Juif. Au fond de son âme, la récompense et la rétribution morale, même sous leur forme la plus élevée, lui importent peu. Il désire uniquement la Divinité. Nous avons montré auparavant que les stades les plus élevés du Gan Eden Supérieur, ne sont qu’un reflet de la Divinité, nullement comparable à Son Essence.

Dès lors qu’existe une femme, *Icha*, celle-ci doit “ ensemencer ”, ce qui n’est possible qu’ici-bas, sur la terre. En effet, si une graine est placée non pas en terre, mais dix *Tefa’h* au dessus de celle-ci, rien ne poussera. Bien plus, il en sera de même si elle se trouve à moins de dix *Tefa’h* du sol ou encore à moins de trois *Tefa’h*, auquel cas elle est considérée comme touchant le sol, d’après la Hala’ha.

Seule la terre peut faire germer la graine. C’est uniquement de cette manière que les récoltes sont produites.

De la même façon, les Mitsvot ne peuvent être “ plantées ” que sur cette terre. Il est dit que “ Je l’ai planté pour Moi sur la terre ” et “ vous serez pour Moi une terre de convoitise ”. Il ne peut en être ainsi qu’ici-bas et non au dessus de dix *Tefa’h*, qui font allusion aux forces entourant l’âme, ni même en dessous de cette distance, correspondant aux forces internes de l’âme, c’est-à-dire à l’intellect et aux sentiments. L’action concrète, au stade le plus bas de la matière, est nécessaire pour cela.

Si l’action concrète manque, la connaissance intellectuelle de la Mitsva, l’émotion qu’elle suscite, sont négligeables. Nul ne peut prétendre que “ D.ieu demande qu’on lui offre son cœur ”, qu’il suffit d’être plein de bons sentiments et de finesse morale. Il n’en est nullement ainsi et l’action effective est une nécessité absolue.

Ainsi, la Tsédaka est représentative de l’ensemble des Mitsvot. Or, on ne peut en aucune façon se contenter d’avoir pitié du pauvre, de verser des larmes sur sa situation, tout en conservant le dollar dans sa poche. Il faut, bien au contraire, le lui donner, de la manière la plus concrète.

Ce qui est vrai pour la Tsédaka s’applique, de la même façon, à toutes les autres Mitsvot, que l’on doit appliquer matériellement, dans l’action concrète. Les Tsitsit sont faites de laine matérielle et les Tefilin, de parchemin matériel.

Tel est le sens du verset “ lorsqu’une femme ensemencera ”. Celui qui est une “ femme ”, *Icha*, a le devoir d’ “ ensemencer ”, en ce monde matériel. Il peut ressentir la grandeur de l’Homme, *Ich*, transcendant toutes les révélations citées auparavant, au point d’en concevoir de l’extase. Ce fut l’attitude de Nadav et d’Avihou, les fils d’Aharon, qui parvinrent à la plus haute sainteté. Rachi rapporte, en effet, les propos de Moché à Aharon: “ Ils sont plus grands que toi et moi ”. Or, “ se rapprochant de D.ieu ”, le verset explique que “ ils moururent ” d’extase.

Il faut donc “ ensemencer ” cette terre matérielle. Si on le fait, on donnera naissance à un garçon et l’on a la certitude qu’il en sera bien ainsi. Alors, naîtra le “ garçon ” que sera la délivrance future, comme nous l’avons dit.

17. Le “ garçon ” a une incidence sur la délivrance future, mais également sur notre manière de servir D.ieu, à l’heure actuelle. En effet, c’est en servant D.ieu à la manière d’un “ garçon ” que l’on obtient la délivrance complète, elle-même comparée à un garçon.

La Guemara dit que “ l’homme est, par nature, conquérant ”. Il faut, de fait, conquérir le monde et tout ce qui s’y trouve. On doit le faire avec fermeté, avec toute la détermination d’un conquérant. Ainsi, le début du Tour Choul’han Arou’h dit: “ On se renforcera comme un lion et l’on ne s’affectera pas, face à ceux qui se moquent ”.

C’est en adoptant une telle attitude que l’on révélera la délivrance.

18. On peut trouver une allusion à tout cela dans la suite de la Sidra: “ et, au huitième jour, on circoncira la chair de son prépuce ”. En effet, le service de D.ieu d’un “ garçon ” conduit au “ huitième jour ”, à la suppression du mauvais penchant, qui porte sept noms, l’un d’entre eux étant “ l’incirconcis ”.

On réalise ainsi la circoncision, *Mila*, terme qui se décompose en *Mal Youd Hé*, expression qui signifie: “ D.ieu a réalisé la circoncision ”. De la sorte, sera supprimé le voile qui empêche la révélation divine dans le monde, c’est-à-dire la force du mal caractéristique d’Amalek.

En effet, il est dit que “ le Nom de D.ieu ne sera pas entier tant que l’on n’aura pas effacé la descendance d’Amalek ”. Et, l’accomplissement du Précepte “ vous circoncirez le prépuce de votre cœur ” permettra d’obtenir la réalisation de la promesse selon laquelle “ l’Eternel ton D.ieu circoncira ton cœur et celui de ta descendance ”, avec la venue de notre juste Machia’h.

***Lettre du Rabbi***

Par la grâce de D.ieu,

Veille du Chabbat 5 Iyar 5721,

Brooklyn, New York

Je vous salue et vous bénis,

J’ai bien reçu votre lettre.

La Paracha de cette semaine commence par le verset: “ lorsqu’une femme ensemencera et aura un garçon ” et vous savez ce que l’Admour Hazaken explique, à ce propos(1). Dans le service de D.ieu, cela signifie que, lorsque l’initiative de l’effort émane des enfants d’Israël, “ l’enfant est un garçon ”, un fait immuable.

Le mois de la délivrance s’achève et D.ieu fasse qu’il en soit donc ainsi pour le salut d’Israël. Il est dit(2) que “ le Saint béni soit-Il fera que se dresse pour eux un roi dont les décrets seront aussi durs que ceux de Haman. Ainsi, en un seul instant, les Juifs accéderont à la Techouva. De manière joyeuse, ils retrouveront le bien et seront aussitôt libérés ”.

D.ieu guidera donc les Juifs vers la vérité. En effet, Il plaça Lui-même en l’homme le mauvais penchant, défini comme “ le roi de la petite cité(3) ” que constitue son corps. Les décrets de ce roi sont terribles, comme une montagne haute et dure(4), comme ceux de Haman qui voulut détruire les Juifs, matériellement et spirituellement. Car, le mauvais penchant est également l’ange de la mort(5).

Mais, les Juifs retrouveront le bien. Ils s’élèveront vers la source de ce bien(6) et ce sera la délivrance qui ne sera suivie d’aucun exil, qui sera véritable et complète. Alors, nous chanterons un Cantique, *Chir*, au masculin(7).

Avec ma bénédiction pour que vous donniez de bonnes nouvelles de tous les sujets que vous évoquez dans votre lettre, qu’il s’agisse d’activités communautaires ou de préoccupations personnelles,

**Notes**

(1) Voir le Torah Or, page 37c, le Likouteï Torah Vaykra 2c. Voir aussi le commentaire du Or Ha’haïm, sur ce verset.

(2) Traité Sanhédrin 97b.

(3) Traité Nedarim 32b.

(4) Traités Soukka 52a et Baba Batra 10a.

(5) Traité Baba Batra 16a.

(6) Likouteï Torah Bamidbar, page 1d.

(7) Tossafot, au traité Pessa’him 116b.